

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 Juin 2016

Date de convocation : Le 27 Mai 2016
Date d'affichage : Le 08 Juin 2016
Nombre de conseillers : En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

L'an deux Mil seize, le trois juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DE SAINT RIQUIER, Maire.

Etaient présents : Monsieur Gérard DE SAINT RIQUIER, Monsieur Laurent SOMON, Madame Elisabeth ETEVE, Monsieur Didier PATTE, Monsieur Guy LARGY, Monsieur Claude HEMON, Monsieur Hervé LOEUILLET, Madame Christelle LECLERCQ, Madame Virginie DECAUDIN, Monsieur Stéphane DUBOIS, Madame Céline NOWACZYK, Madame Audrey SUROWIEC formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Madame Virginie RANSON

Madame Maria-Hélène PAULINO donne pouvoir à Madame Audrey SUROWIEC

Monsieur Frédéric POIGNANT donne pouvoir à Madame Céline NOWACZYK

Madame Elisabeth ETEVE a été élue secrétaire de séance.

* * *

Le Maire procède à la lecture du compte rendu précédent. Il est approuvé à l'unanimité. Il sollicite l'assemblée pour ajouter un point à l'ordre du jour qui l'accepte à l'unanimité. Le Maire propose de délibérer contre la fermeture de la trésorerie pour manifester la volonté du Conseil municipal de préserver le service public lié à ses activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal délibère à l'unanimité contre la fermeture de la perception.

Travaux de déconnexion des eaux pluviales et aménagement de la rue Raphaël Duprez : choix des entreprises

Mme ETEVE donne lecture de l'analyse de la commission d'appel d'offre qui s'est réunie avec le maître d'œuvre EVIA, ce trois juin pour étudier les candidatures reçues dans le cadre du marché cité en objet.

Trois entreprises ont soumissionné. BOUFFEL TP a constitué un groupement avec STPA et fait une offre de base à 758 270.86€H.T avec une variante à 736 776.38€H.T. L'offre d'EIFFAGE TP s'élève à 857 154.52€H.T. et celle de RAMERY TP à 941 039.31€H.T.

Les offres ont été analysées en fonction du prix pour 60% et de la valeur technique pour 40%. La commission d'appel d'offre a ainsi classé en première position le groupement BOUFFEL TP/STPA avec son offre incluant la variante pour 91.60 points, vient en deuxième position le groupement BOUFFEL TP/STPA avec son offre de base pour 89.90 points. La troisième place est attribuée à EIFFAGE TP avec 82.57 points et arrive en dernière position RAMERY TP avec 77.58 points.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal délibère à l'unanimité conformément aux propositions de la commission d'appel d'offre et attribue le marché au groupement BOUFFEL TP/STPA pour son offre incluant une variante pour un montant de 736 776.38€H.T.

Infrastructure de charge pour véhicules électriques : transfert de compétence

Le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de la future installation des bornes de charges pour voitures électriques rue Raphaël Duprez, il est nécessaire de transférer la compétence à la Fédération Départementale d'électricité (FDE80), qui sans ce transfert, ne peut réaliser les travaux.

Après en avoir délibéré, le transfert de cette compétence est accordé à la FDE80 avec 13 voix pour et 1 abstention, Laurent SOMON.

Proposition d'aménagement des transformateurs électriques

Le Maire fait part au Conseil municipal de la proposition de la FDE80 qui concerne l'amélioration esthétique des postes de distribution publics. L'objectif est d'améliorer le cadre de vie de la population tout en favorisant la réinsertion de personnes en difficultés. La commune doit donc rechercher une association ou un professionnel et déposer un dossier auprès de la FDE80. Elle a par ailleurs signé, pour ce faire une convention avec Erdf, avec laquelle il choisit les dossiers retenus en fonction des sites et des projets présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette initiative à l'unanimité. Les transformateurs seront recensés et deux graphistes ayant déjà travaillé pour la commune seront contactés dans un premier temps.

M. SOMON propose également d'améliorer l'esthétique de deux pignons, qui se trouvent entre le 6 et le 8 et entre le 15 et le 17 de la rue du Général CREPIN. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette idée à l'unanimité. Les propriétaires seront contactés et le coût établi.

Rénovation des menuiseries au logement communal et au presbytère : choix de l'entreprise.

Le Maire présente à l'assemblée l'ensemble des propositions qui nous sont parvenues dans le cadre du changement des menuiseries au logement communal et au presbytère. Cinq entreprises ont postulé. Pour le logement communal, SNM fait une proposition à 6 960.00€H.T, MACV à 12 550.00€ H.T, ATLANTIDE à 8 816.25€H.T, Franck LEBRUN à 6 757.74€H.T et l'entreprise LECAT à 8 794.12€ H.T.

Les mêmes entreprises ont répondu à notre demande de prix pour le presbytère et ont fait les offres suivantes : SNM à 18 127.27€H.T, MACV à 32 900.00€ H.T, ATLANTIDE à 21 261€H.T, Franck LEBRUN à 16 902.60€H.T et l'entreprise LECAT à 22 612.47€ H.T.

Compte tenu des caractéristiques techniques présentées dans les devis, le Conseil municipal retient à l'unanimité la proposition de SNM pour le logement communal à 6 960.00€H.T auxquels il conviendra d'ajouter une plus-value pour les oscillo-battants et les grilles de ventilation et la proposition de l'entreprise LECAT à 22 612.47€H.T pour le presbytère. Mme ETEVE ne prend pas part au vote.

Renouvellement du contrat du photocopieur

Madame ETEVE, adjointe aux finances donne lecture des réponses reçues dans le cadre de la consultation de sociétés de location de matériel informatique, le contrat du photocopieur arrivant à échéance au mois de septembre. Les entreprises Konica Minolta et Reprothèque ont présenté une offre.

Le coût cumulé du loyer et des copies est plus avantageux de 1054.70€ chez Konica Minolta. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la proposition de Konica Minolta pour un contrat de 5 ans et 1 trimestre avec un loyer trimestriel de 291.00€H.T et un coût de copies noir et blanc à 0.0036€H.T et couleur à 0.036€H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal retient la proposition de Konica Minolta à l'unanimité.

Travaux à la salle des loisirs

M. LOEUILLET expose à l'assemblée les trois possibilités de rénovation du plafond de la salle des loisirs : changer 60 dalles abîmées dans les teintes originales, changer la partie horizontale complète soit 300 dalles ou tout changer soit 340m². **M. LOEUILLET** informe que le coût des modèles qu'il présente est de 15€/m²H.T. Il propose également de remplacer les néons par des dalles en leds. **M. DUBOIS** informe qu'il peut se renseigner pour obtenir d'autres prix.

M. SOMON propose que **M. DUBOIS** établisse un devis pour le remplacement des dalles du plafond comprenant l'ajout de dalles en leds pour l'éclairage.

M. DE SAINT RIQUIER rappelle que toutes les activités ayant lieu à la salle des loisirs ont été suspendues la semaine du 24 au 30 octobre pour permettre les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce à l'unanimité en faveur du remplacement de la totalité des dalles du plafond de la salle des loisirs avec installation de dalles en leds pour l'éclairage.

Vente de terrain

Le Maire informe qu'il a reçu l'estimation du service des domaines pour les parcelles G248, G249 et G837 pour un montant de 10 500.00€ soit un prix de 5€/m². Le maire propose d'acheter ces parcelles pour les rétrocéder ensuite à la Communauté de communes du Bernavillois qui souhaite y aménager un parking. Pour des raisons de sécurité l'aménagement de celui-ci est incontestable et indissociable des travaux de réhabilitation du collège.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'achat des parcelles G248 et 249 selon l'estimation des domaines et charge M. le Maire de contacter le propriétaire pour lui en faire la proposition.

Le Maire propose également au Conseil municipal de vendre à l'€ symbolique les parcelles H539, G1082 et 1086 pour une surface cumulée de 3330m² à la Communauté de communes du BERNAVILLOIS afin qu'elle puisse y construire un hôtel d'entreprises dans le cadre de la compétence économique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette cession à l'€ symbolique à l'unanimité et charge M. le Maire d'accomplir les formalités liées à cette vente.

Demandes de subvention

Ecole d'Auxi-le-Château

Le Maire informe l'assemblée qu'il est saisi d'une demande de subvention de M. le Maire d'Auxi-le-Château qui sollicite la prise en charge du coût du dictionnaire, remis en fin d'année, d'une élève scolarisée dans sa commune mais habitant Bernaville. Le montant du dictionnaire est de 18€11TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité. Cette somme sera versée à la commune d'Auxi-le-Château sur présentation de la facture acquittée.

Le Maire rappelle que le concours de chevaux boulonnais aura lieu le 12 juin. Il propose de verser la somme de 15€ aux propriétaires présentant des chevaux au concours après avoir vérifié leur présence effective. Ils devront également fournir un relevé d'identité bancaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Politique départementale transitoire d'investissement

Le Maire présente le dispositif de la nouvelle politique départementale d'aide à l'investissement aux communes. Le département, pour l'année 2016, dans le cadre d'une enveloppe de 57 164€ accordée pour les communes de la Communauté de communes du Bernavillois, incluant les projets de la Com de com, accorde une subvention de 25% calculée sur une assiette subventionnable de 20 000€H.T.

Le Maire propose de présenter un dossier de subvention au Département pour le remplacement des menuiseries du logement communal et du presbytère.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte ce choix et charge M. le maire de solliciter le Président du Département.

Délibération portant arrêt du périmètre de la Communauté de communes issue de la fusion de la Communauté de communes du Bernavillois, de la Communauté de communes du Doullennais et de la Communauté de communes de Bocage-Hallue.

Le Maire rappelle que la loi Notre impose aux Communautés de communes de moins de 15 000 habitants de fusionner avec une autre entité pour atteindre ce seuil. Le Préfet de la Somme a arrêté le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Département de la Somme qui propose une fusion entre les Communautés de communes précitées. Le Maire rappelle que les communes doivent délibérer sur le périmètre proposé. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la proposition de périmètre du Préfet de la Somme à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Mme ETEVE dresse le bilan de fonctionnement de la station d'épuration. L'arrêt de l'ancienne station et l'alimentation à 100% de la charge des filtres plantés de roseaux a débuté le 19 mai, suite à la fin de l'installation du logiciel de télésurveillance. Des essais auront lieu cet été pour s'assurer des résultats de traitement. Les ouvrages ne seront réceptionnés qu'à l'issue de ces tests, vraisemblablement à la fin du mois d'août.

M. PATTE fait part d'une demande de M. MACRON Jean-Marc qui sollicite la remise à niveau d'un tampon dans sa parcelle.

M. PATTE a remarqué également que de l'eau descend de la chapelle et entre sur le site de la station. Il propose que soit aménagée une bordure.

M. DE SAINT RIQUIER signale que nous avons reçu le rapport de l'expert qui conclut à la remise en état du talus par M. MACRON.

M. **SOMON** signale de fortes dégradations du chemin de Grimont causées par M. **MACRON**, un refus catégorique de sa part de permettre la continuité du tour de ville alors que la commune n'a pas exigé l'achat du passage qui était dévolu à cet effet pour permettre le passage de ses bêtes, un engin agricole qu'il a installé en plein milieu de ce passage qui nuit à l'environnement et des plantations qu'il a réalisées beaucoup trop près de la clôture de la station. M. **SOMON** propose de le rencontrer pour résoudre ces problèmes.

M. **DE SAINT RIQUIER** informe que la diffusion de musique à la halle de marché chaque vendredi entraîne une déclaration annuelle à la SACEM de 413.21€H.T. Il proposera cette prise en charge à la section « buvette » de l'association des anciens élèves. La question sera réévoquée au prochain conseil municipal.

M. **PATTE** propose la réfection route de Canaples du Chemin Blanc en direction de Vacquerie, 150m au Chemin de la Bilette et l'entière du Chemin des Sombreux pour un coût de 7920.00€T.T.C auxquels il faut ajouter 350 tonnes de cailloux à 15€ la tonne. Le Conseil municipal approuve cette dépense à l'unanimité.

M. **DE SAINT RIQUIER** informe qu'il a assisté ce soir au tirage au sort des jurés d'assise. Bernaville ne fait pas partie cette année des communes retenues.

Il salue la réussite de la fête locale auprès de Mme **NOWACZYK**, représentant le comité des fêtes en l'absence de M. **POIGNANT**, et déplore comme beaucoup le mauvais temps qui a nui à celle de la réderie.

M. **SOMON** informe que l'Orchestre de Barcelone se produira à Doullens le 28 juin pour la somme de 12 500.00€ dont les Communautés de communes du Doullennais, de Bocage-Hallue et du Bernavillois se partageront le paiement. L'orchestre jouera au Zénith le 4 juillet dans le cadre du centenaire de la guerre 14-18 et les collectivités souhaitent profiter de cette occasion pour les recevoir. Le Maire propose que la commune participe à hauteur de 1000.00€. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette dépense à l'unanimité qui fera l'objet d'un transfert de crédit.

M. **SOMON** rappelle que Jean Boucault présente à l'Abreuvoir ce vendredi 10 juin à 20h30 son spectacle autour du pigeonier et de la Grande Guerre.

M. **PATTE** dresse la liste des jeunes retenus pour occuper un emploi d'été au sein de l'équipe technique de la commune pour la saison 2016 : Maxence **SALLE**, Sandra **PERNES**, Antoine **LEGRAND**, Grégoire **DOUILLET**, Julien **FLAHAUT**, Raphaël **HERBRECHT**, Marine **BAILLET**, et Jessy **LECADIEU**. Les candidatures, plus nombreuses que les places disponibles, ont été retenues en fonction de l'âge des jeunes.

SIEA

Mme **ETEVE** fait part de la relance du marché de maîtrise d'œuvre pour l'étude diagnostic du réseau d'eau potable par le syndicat d'eau suite aux anomalies constatées par la Préfecture. Le syndicat a embauché un fontainier en contrat d'accompagnement à l'emploi.

Communauté de communes du BERNAVILLOIS

M. **SOMON** informe de la tenue de commissions composées des élus des trois Communautés de communes concernées par la fusion, associant les techniciens, pour chaque domaine de compétence des établissements publics.

M. **LARGY** relève de nombreux excès de vitesse rue Leclercq. Un tampon à l'angle de la rue Leclercq et de la rue d'Amiens s'est effondré.

Il dresse le bilan des concessions abandonnées à reprendre au cimetière au nombre de 57. Il demande si le bulletin municipal doit toujours être édité pour le 14 juillet. M. **DE SAINT RIQUIER** répond par l'affirmative. Il sera donc transmis le 10 à la mairie de Saint-Ouen pour impression.

Mme **DECAUDIN** signale deux lampadaires grillés ruelle Capron et un manque de visibilité de la signalisation pour accéder à la rue Lanoye en passant par la rue Martin.

Mme **LECLERCQ** fait observer qu'elle a été interpellée par des automobilistes qui s'arrêtent à l'école pour récupérer leurs enfants et qui ont reçu des contraventions pour mauvais stationnement alors qu'ils n'en ont pas été avisés.

Il s'agit d'un nouveau système de verbalisation électronique, les contrevenants reçoivent directement leur amende sans qu'il leur soit remis d'avis. **Mme LECLERCQ** craint que les travaux ne réduisent encore les places de stationnement. **M. DE SAINT RIQUIER** l'assure du contraire puisque les travaux permettront au contraire la matérialisation de plus de places. Il signale également la réception de plaintes en mairie sur ce sujet y compris de personnes qui n'habitent pas Bernaville. **M. HEMON** remarque que les parkings de la salle des loisirs et de l'école sont exploités en totalité.

M. HEMON signale que les lampadaires de la route Nationale sont sales et qu'ils laissent ainsi passer moins de luminosité. **M. DE SAINT RIQUIER** les fera nettoyer. Il profite de cette occasion pour informer l'assemblée que la FDE80 a prévu au projet d'enfouissement des réseaux des rues Duprez, Vannier, du 8 mai 1945 et de la ruelle Vannier 32 points lumineux et qu'en concertation avec les adjoints, il leur en est demandé 19.

M. LOEUILLET demande si les câbles d'antenne sur le château d'eau sont toujours en fonctionnement car le voisinage se plaint toujours du bruit. **M. DE SAINT RIQUIER** se renseignera auprès du syndicat et du Service d'incendie et de secours.

M. LOEUILLET demande à ce qu'il soit rappelé à l'entreprise BOUFFEL son obligation à réengazonner la rue Leclercq. **M. DE SAINT RIQUIER** précise que cela leur a déjà été signalé. Les arbustes ont par ailleurs été replantés le long de la déchetterie.

M. PATTE propose de creuser le fossé route du Meillard à 6 ou 7 mètres pour limiter les risques d'inondation et d'y verser des galets pour limiter le danger tout en permettant l'infiltration des eaux qui ne s'écoule qu'à partir de cette profondeur.

Mme SUROWIEC sollicite la réfection du passage pour piétons au bas de la résidence la Chapelle.

Elle a été interrogée par des riverains de la rue Duprez qui sont inquiets quant à la prise en charge de la réfection de leurs cours dans le cadre des travaux d'enfouissement. **M. DE SAINT RIQUIER** l'informe que ces travaux seront intégralement à la charge de la commune et qu'une information sera faite à chaque riverain concerné en fin de semaine prochaine.

M. DUBOIS fait part du passage en 3^{ème} division de l'équipe de foot de Bernaville.

Un challenge aura lieu à Querrieu le 12 juin prochain.

Il a remis en état un lampadaire rue du Meillard. 500 à 600€ d'achat de pièces sont nécessaires pour remettre en état le second. Un nettoyage serait également utile. **M. DE SAINT RIQUIER** le sollicite afin qu'il fournisse un devis pour permettre le fonctionnement optimal des deux lampadaires.

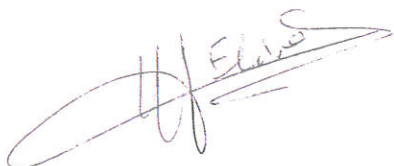
M. DUBOIS invite les conseillers à constater l'effet rendu par une lampe à leds rue Crépin face à la mairie. **M. DE SAINT RIQUIER** indique qu'une commande sera passée pour l'ensemble de la rue.

M. SOMON demande si un conseiller est allé au conseil d'école. **Mme NOWACZYK** répond que les temps d'animation périscolaires auront lieu les lundis et jeudis à la rentrée prochaine.

Clôture de la séance à 23h15

La Secrétaire de séance,

Elisabeth ETEVE



Le Président de séance,

Gérard DE SAINT RIQUIER

